

SÉANCE DU 27 MAI 2020

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20200527-DEL023-20-DE
Date de télétransmission : 08/06/2020
Date de réception préfecture : 08/06/2020

DELIBERATION N° DEL023-20

L'an deux mille vingt, le 27 mai à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mai 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. A. BACHIMON, E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

MONSIEUR TIMOTHEE JAUSOIN A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Désignation des représentants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Grenoble-Alpes Métropole.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux désignent leurs représentants (un titulaire et un suppléant) au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Grenoble- Alpes Métropole.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Les candidatures proposées sont :

Titulaire	Suppléante
• Pierre VERRI	• Isabelle BEREZIAT

Titulaire	Suppléante
• Daniel FINAZZO	• Anaïs TOURRE

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins et blancs et nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 29

Titulaire	Suppléante	Nombre de voix obtenues
• Pierre VERRI	• Isabelle BEREZIAT	22

Titulaire	Suppléante	Nombre de voix obtenues
• Daniel FINAZZO	• Anaïs TOURRE	7

Conclusions : Le conseil municipal a donc élu, à la majorité absolue, par 22 voix pour Pierre VERRI et Isabelle BEREZIAT et 7 voix pour Daniel FINAZZO et Anaïs TOURRE, Pierre VERRI délégué titulaire et Isabelle BEREZIAT déléguée suppléante en tant que représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de Grenoble- Alpes Métropole.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 27 mai 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.